

Public concerné :

Les demandeurs d'emploi, dans le cadre d'un financement Pôle Emploi
Toute personne travaillant dans ce secteur
Tout professionnel AVS ou AMP choisissant de changer de cadre de travail ou de public aidé.

Durée de la formation : 12 mois à temps plein en alternance avec des stages

Le métier d'Accompagnant Éducatif et Social :

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social

Epreuves de sélection :

- Une épreuve écrite d'admissibilité :
Un questionnaire comportant dix questions d'actualité (Durée 1h30)
- Une épreuve orale d'admission :
Un entretien oral avec un professionnel et un formateur

Cadre de la formation :

- Un socle commun
3 spécificités
- Accompagnement de la vie à domicile
 - Accompagnement de la vie en structure collective
 - Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Programme de la formation :

FORMATION THÉORIQUE : 525h

La formation théorique et pratique se décompose en quatre domaines de formation (DF). 14 heures de détermination de parcours

DF1 « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale » : 126 heures d'enseignements socle et 14 heures d'enseignements de spécialité.

DF2 « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité » : 98 heures d'enseignements socle, et 63 heures d'enseignements de spécialité.

DF3 « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés » : 63 heures d'enseignements socle, 28 heures d'enseignements de spécialité.

DF4 « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne » : 70 heures d'enseignements socle et 42 heures d'enseignements de spécialité.

7 heures de validation des compétences

FORMATION PRATIQUE : 840 h

Elle est répartie de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des domaines de formation, socle commun et spécialité.

Les + ESSSE :

- Des outils numériques
- Des formateurs experts

Les + de la formation :

- Nombreux débouchés

- Accessible par la VAE

Les atouts d'un AES

- Organisé
- Polyvalent

ESSSE Lyon :
Le sémaphore
20 rue de la Claire CP320
69337 Lyon Cedex 09
Tél : 04.78.83.40.88
contact@essse.fr

ESSSE Valence :
103 avenue Maurice Faure
26000 Valence
Tél : 04.75.86.30.55
valence@essse.fr